

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'ARCAMBAL DU 28 JUIN 2017

Présents: Agnès BELTZER, Michèle BLANC, Chantal CHEVRIAU, Corinne DUPIN, Didier LABRO, Frédérique OLIVIER, Saliha OUSMER, Ingrid PERROT, Marcelle TEULIERES, Patrick VIGIER, Christine WAY.

Guy DELLEUR, directeur de l'EHPAD
Paul GUIONNET, Trésorier Général de Cahors

Excusés : Frédéric FAGUET, Geoffrey ZAMBONI

Procurations : Michel CABESSUT à Michèle BLANC
André GENE BRIERES à Didier LABRO

Secrétaire de séance : Corinne DUPIN

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Didier LABRO, Président du CCAS ouvre la séance. Il soumet ensuite le compte rendu de la séance du 19 avril 2017.

Corinne DUPIN précise qu'au dernier conseil d'administration, sur la délibération n°3, il y a une différence de 5,00€ sur la section hébergement entre, en dépenses l'augmentation pour l'électricité et l'alimentation externe et en recette l'augmentation au chapitre 002 (44.303,58€ contre 44.308,58€). Guy DELLEUR précise qu'il va vérifier.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Décision modificative d'affectation du résultat 2015 pour l'EHPAD La Barte.

G. DELLEUR nous explique que l'ARS a décidé de modifier l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2015 et ordonne que nous passions 10.000€ du résultat de l'année 2015, section soins, en atténuation de charges sur 2017. Cela leur évite de nous verser ces 10.000€ sur le budget 2017.

La décision modificative du résultat 2015 est approuvée à l'unanimité.

2. Approbation de l'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses 2017 de l'EHPAD La Barte.

G. DELLEUR explique que le groupe I (achats) est réduit au minimum et le groupe III (dépenses de structures) ne peut pas être touché. La seule marge de manœuvre est au groupe II (personnels). Cela implique qu'il ne pourra pas y avoir d'embauche dans l'avenir pour les remplacements de vacances ou de maladie de courte durée.

L'activité du 1^{er} semestre est bonne : nous avons 10.728 journées réalisées pour 10.675 prévues. Pour les crédits de remplacement, en rapprochant le montant alloué (77.000 €) et le montant prévu (97.000€), il nous reste 20.000€ pour les remplacements. Nous devons donc prévoir des auto-remplacements pour le personnel aide-soignant, ce qui risque d'engendrer des arrêts maladies.

L'EPRD est approuvé à : 9 pour et 3 contre (C. DUPIN, S. OUSMER, P. VIGIER)
1 abstention (C. WAY)

3. Décision modificative du budget 2017 pour l'EHPAD La Barte.

Pour le budget de fonctionnement – section dépendance : C. DUPIN précise que le montant Dépenses du groupe I est incorrect (34.747,71€ au lieu de 33.930,00€) et qu'il est difficile de voter puisque le total des dépenses de fonctionnement – section dépendance n'est pas juste.

Après réflexion, il est décidé de retirer de la délibération les lignes « inchangées » pour pouvoir voter les modifications. Les membres du conseil sont tous d'accord.

Les décisions modificatives du budget 2017 sont approuvées à l'unanimité.

4. Modification du règlement intérieur de l'EHPAD La Barte.

La modification du règlement intérieur résultant de la Loi ASV est approuvée à l'unanimité. Les modifications effectuées seront portées à la connaissance du Conseil de Vie Sociale.

5. Modification du contrat de séjour de l'EHPAD La Barte.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6. Questions diverses.

- Les membres du conseil souhaitent qu'une motion soit faite auprès du conseil départemental et du conseil régional, pour clarifier la tarification et en insistant sur le plan de l'Humain.

- Il est prévu d'étudier la possibilité de rachat de l'EHPAD à POLYGONE à compter de 2018.

- L'association de soins palliatifs propose ses services à l'EHPAD, en faisant intervenir des bénévoles auprès des patients en relation avec le personnel.

S. OUSMER précise qu'il faut avant tout en parler avec le personnel.

- Pour les médailles du travail, G. DELLEUR va recenser le nombre de personnes susceptible d'obtenir cette médaille.

- Il a été soulevé la question du matériel de coiffure pour le futur salon de l'EHPAD, suite à la cessation du salon de coiffure du village.

L'EHPAD dispose déjà du matériel et n'a donc pas besoin de celui du salon.

Les travaux d'aménagement du salon de coiffure de l'Ehpad seront repris après l'achèvement de la pose des stores électriques

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.